



Horaires et Tarifs

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir un suivi scolaire personnalisé et des loisirs de qualité.

Qu'est-ce qu'un PATRONAGE ?

Le patronage est une entité éducative soumise à la législation et à une réglementation spécifique.

Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil, et de socialisation pour les enfants du CP à la 3ème à la sortie des classes ainsi que pendant les vacances scolaires.

Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

Le patronage est ouvert durant l'année scolaire pour des temps d'aide aux devoirs, de loisirs et d'activités :

- Lundi – Mardi – Jeudi : De 15h30 à 19h30.
- Mercredi : De 13h30 à 19h15.
- Vendredi : De 11h30 à 19h15.

Tarification

Quotient Familial	Accueil du soir	Journée	Matin	Après midi
X<300	1.5 €	7 €	4 €	4 €
301<500	2 €	8 €	5 €	5 €
501<700	3 €	10 €	6 €	6 €
701<1200	3.5 €	12 €	7 €	7 €
1201<x1700	4 €	14 €	8 €	8 €
1701<x<2200	5 €	16 €	9 €	9 €
2201<x	6 €	18 €	10 €	10 €

Une cotisation de 50€ par enfant est également demandée pour l'ensemble de l'année scolaire. Cependant, 20€ seront remis lors de l'inscription pour participer aux divers événements et manifestations festives du patronage (repas, spectacles, loto etc...). Si l'inscription venait à se faire entre avril et juin d'une année scolaire, cette cotisation viendrait à être réduite et serait égale à 30€.